



**RÈGLEMENT NO 431-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2020 CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
POUR L'ANNÉE 2021 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES
POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été faits par monsieur René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE les modifications qui ont été apportées au projet de règlement ont été mentionnées lors de la séance du conseil des maires tenue le 28 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. L'article 4 du règlement 413-2020 est modifié par le remplacement de « Hôtel de ville 115, chemin Dupuis Estérel » par « Hôtel de ville 88, chemin Masson Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ».
2. Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Adopté à la séance extraordinaire du 28 septembre 2021.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 septembre 2021

Dépôt du projet de règlement : 14 septembre 2021

Adoption : 28 septembre 2021

Entrée en vigueur : 29 septembre 2021